

Selon une étude préparée pour des sociétés américaines

La minorité anglophone du Québec est une des mieux servies au monde

Michel Vastel
de notre bureau d'Ottawa

UN RAPPORT confidentiel, préparé au Canada pour des sociétés américaines, souligne que le Québec honore sa minorité et que la province « est l'une des régions les mieux servies au monde en anglais », dans les domaines de la culture et des communications.

où le pluralisme linguistique et culturel fleurit et où la langue anglaise jouit d'une reconnaissance et d'une considération très élevée de la part de pouvoirs publics et de la population en général », dit le rapport de 15 pages dont LE DEVOIR a obtenu copie mais dont les auteurs veulent rester anonymes.

Le rapport, rédigé exclusivement en anglais, passe en revue les services disponibles en anglais dans les domaines de l'éducation, de la jus-

EXCLUSIF

lice, de la santé, des affaires politiques et internationales, des communications et de la culture. Il y est écrit que la minorité anglophone du Québec est « one of the best served in the world ».

Vraisemblablement préparé, ce mois-ci, pour contrer la mauvaise publicité faite à l'étranger par la loi

sur l'affichage commercial, le rapport souligne, page après page, à quel point les droits de la minorité anglophone sont respectés.

Par exemple, dans le domaine des universités, on souligne que les trois institutions anglophones (McGill, Concordia et Bishop), qui accueillent 28,2 % de la population étudiante québécoise (dont un cinquième de francophones), au trimestre d'hiver-88, ont distribué 48,2 % de tous les doctorats en sciences appli-

quées, 38 % des doctorats en sciences pures et 35,5 % des doctorats en sciences humaines.

Ou encore, dans le domaine des communications, le rapport souligne aux cadres d'entreprises américaines que, dans la plupart des régions du Québec, le câble offre, en anglais, 30 canaux réguliers et 3 canaux de télévision payante, ce qui est unique au monde, en dehors de l'Amérique du Nord.

Le rapport, basé sur des statisti-

ques aussi récentes que décembre 1988, rappelle les droits constitutionnels de la minorité anglaise et explique comment cela se traduit dans la vie courante. Pour des fins de comparaison, et en se basant sur le recensement de 1986, le rapport établit qu'il y a 8,9 % d'anglophones dans l'ensemble de la province, et 17 % dans la région de Montréal.

■ Dans le domaine de l'éducation, la minorité est la seule province où « le

Voir page 8 : La minorité

ALLIANCE QUÉBEC

Bourget espère des accusations d'ici 15 jours

Paule Des Rivières et Martin Pelchat

LE DIRECTEUR de la police de la CUM, Roland Bourget, « espère » être capable de porter des accusations d'ici deux semaines dans le dossier de l'incendie des locaux d'Alliance Québec.

Et le commissaire aux incendies, John McDougall, a soutenu dans une entrevue diffusée à la radio de Radio-Canada qu'il ne considérait pas le président d'Alliance Québec, Royal Orr, comme un suspect.

M. Orr a bien accueilli hier soir ce qu'il a qualifié de « bonne nouvelle ». « Mais nous attendons encore le rap-

port final des enquêteurs de la police », a-t-il dit.

Hier après-midi, le directeur Bourget a expliqué qu'au terme du délai de deux semaines dont il faisait état, il sera temps de faire part aux autorités des résultats de l'enquête, à savoir si la police est en mesure ou non de porter des accusations contre le ou les auteurs de l'incendie criminel du 30 décembre.

« Je pense que d'ici deux semaines, l'enquête devrait être terminée », a lancé M. Bourget en réponse aux questions des journalistes, à la suite d'une cérémonie d'assermentation de nouveaux policiers.

M. Bourget est demeuré muet quant à l'évolution de l'enquête, mais a soutenu, en répondant aux ques-

tions des journalistes anglophones, que les informations tirées de supposées fuites étaient pour la plupart erronées.

À la suggestion d'un journaliste de demander la collaboration du public en publiant dans les médias les images vidéo montrant les témoins encore non identifiés, le directeur a répliqué que les enquêteurs n'en avaient pas exprimé le besoin.

Cette pratique courante pour les affaires de vol, par exemple, n'est pas nécessairement applicable dans le cas présent, dit-il. « Quand nous le faisons, c'est pour des personnes recherchées », note M. Bourget.

Dans une entrevue publiée dans LE DEVOIR hier, le commissaire

Voir page 8 : Bourget

L'autoroute Métropolitaine

Côté anéantit le rêve de Doré

Bernard Descôteaux
de notre bureau de Québec

LE MAIRE DORÉ peut oublier son projet de reconstruire en tunnel l'autoroute Métropolitaine. L'idée est jugée irréaliste par Québec qui maintient sa décision de rénover sans atteindre cet axe routier.

Le ministre des Transports du Québec, Marc-Yvan Côté, a en effet

rejeté formellement hier « l'idée du siècle » avancée la semaine dernière par le maire de Montréal. Le gouvernement n'a pas les moyens, a-t-il fait valoir, d'assumer une facture de \$ 2 milliards pour ce seul projet.

Le processus menant à « la réfection de l'autoroute Métropolitaine est déjà en cours et ne sera pas repoussé », a dit le ministre alors que commençait les auditions de la commission parlementaire étudiant

le plan de transport de la région de Montréal. Le gouvernement est disposé à apporter des améliorations à ce plan, mais à la condition que l'on tienne compte de la capacité de payer des contribuables », a-t-il précisé.

D'entrée de jeu, M. Côté voulait visiblement rincer son clou au maire Doré qui, demain, sera le témoin vedette de la commission. Le maire de

Voir page 8 : Côté



PHOTO GRAPHIQUES H.I.

Un des onze plus beaux

La Maison des Coopérants qui dresse depuis peu ses oreilles de chat dans le ciel montréalais fait partie des onze bâtiments considérés comme les plus beaux édifices de prestige de toute la région de Montréal par 350 architectes, membres de l'Association des architectes de pratique privée du Québec. Onze projets d'envergure parmi une trentaine soumis au sondage ont ainsi été élevés au panthéon de l'architecture québécoise. La tour de granit de l'Industrielle-Vie, la maison Alcan, le bâtiment vitré de Transports Canada à Dorval, le mercantile Faubourg Sainte-Catherine, la verte tour de La Laurentienne, les tours jumelles de Bell Canada sur Beaver Hall, les quartiers généraux de Johnson & Johnson blottis dans deux vieilles usines de l'est de la ville, le siège social de Belcourt à Saint-Laurent, la rénovation du prestigieux Hôtel Windsor et la sculpturale Banque Nationale de Paris sont les dix autres projets, jugés par ceux qui les construisent, comme la crème des édifices montréalais.

Les programmes d'égalité sociale sont inattaquables au Canada

Michel C. Auger

LES PROGRAMMES d'accès à l'égalité et de promotion sociale au Canada n'ont rien à craindre des récentes décisions des tribunaux américains invalidant de tels programmes aux États-Unis.

Lundi, la Cour suprême des États-Unis — dans une seconde grande décision sur les programmes dits

« d'action affirmative » a déclaré invalide la décision de la ville de Richmond, en Virginie, de réserver 30 % de ses contrats de travaux publics à des entreprises dirigées par des membres de groupes minoritaires.

Déjà, en 1978, la Cour suprême américaine avait invalidé la décision de l'Université de Californie à Davis de réserver 16 des 100 places dans son cours de médecine à des étudiants noirs. Lundi, elle a confirmé son opposition à des quotas stricts,

comme celui que voulait imposer Richmond.

Tout en reconnaissant que les entreprises dirigées par des Noirs avaient été victimes, historiquement, de discrimination, « ce seul fait ne peut justifier un quota racial rigide dans l'adjudication de contrats ».

« La prétention qu'il ait pu exister de la discrimination dans le passé dans une industrie en particulier ne peut justifier d'établir un quota qui

ne connaîtrait pas d'exceptions », affirmait au nom des six juges de la majorité, le juge Sandra O'Connor; trois juges étaient dissidents.

Mais même si la jurisprudence américaine est de plus en plus employée devant les tribunaux canadiens, il y a bien peu de chances qu'une telle décision puisse un jour être invoquée au Canada.

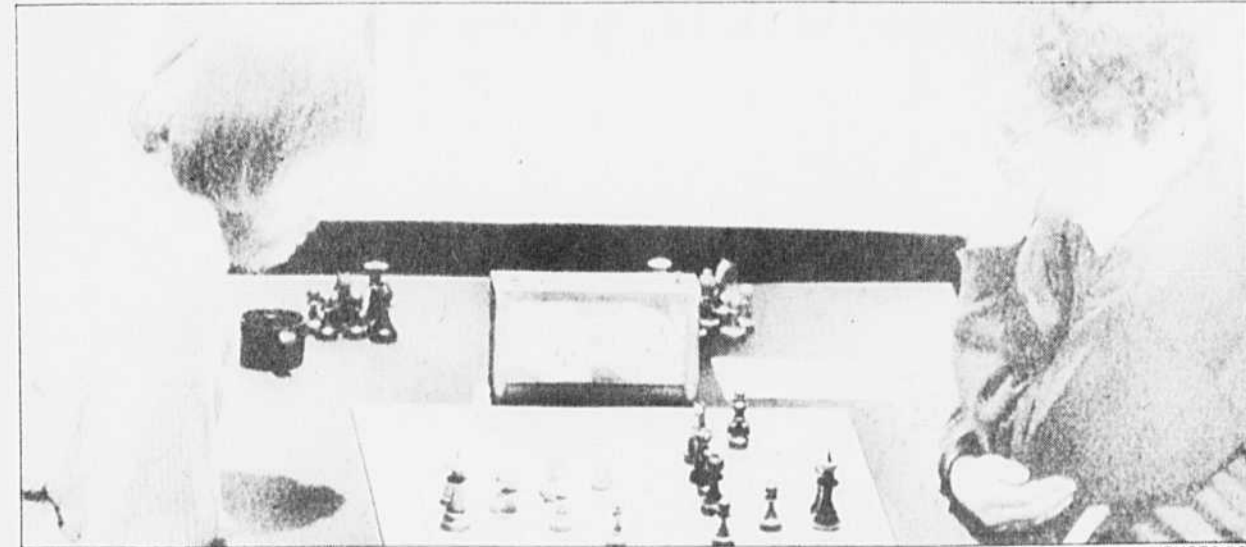
La Charte canadienne des droits et libertés contient, en effet, un article prévoyant que l'article 15, ga-

rantissant les droits à l'égalité de tous devant la loi, « n'a pas pour effet d'interdire les lois, programmes ou activités destinés à améliorer la situation d'individus ou de groupes défavorisés ».

« Les programmes de promotion sociale seraient sans aucun doute protégés par cet article et il semble très clair que cet article 15 (2) de la Charte a été inclus précisément pour éviter le type de décision qui vient d'être rendu aux États-Unis », sou-

tient M. Jacques Frémont, professeur de droit constitutionnel et social à l'Université de Montréal.

Le professeur Frémont affirme par ailleurs que les programmes canadiens d'accès à l'égalité sont rarement aussi précis que ceux des États-Unis où ils sont utilisés depuis beaucoup plus longtemps. « Ça commence seulement au Canada. Nous sommes loin d'être rendus au point où ils en sont arrivés aux États-Unis », a-t-il soutenu.



Kevin Spraggett (à droite) s'est incliné hier devant Artour Youssouпов.

PHOTO PC

Spraggett se fait damer le pion par Youssouпов

Jean-V. Dufresne
Envoyé spécial

QUÉBEC — Artour Youssouпов a remporté hier le troisième match des quarts-de-finale du Mondial d'échecs de Québec après quatre heures vingt minutes d'un duel serré avec le Canadien Kevin Spraggett.

Le Soviétique se devait d'emporter cette victoire pour s'assurer l'égalité avec son adversaire qui menait jusqu'alors par un point au terme des deux parties déjà jouées dans cette rencontre.

Le compte est donc 1,5 contre 1,5, et si Spraggett a connu hier la défaite, la popularité des échecs au Canada y gagne par un suspense qui se poursuit aujourd'hui avec plus d'intérêt que jamais. On s'attend cet après-midi à une assistance plus nombreuse encore qu'au cours du week-end dans l'enceinte déjà bondée de la rue de la Couronne.

Bon perdant comme il sied à ce jeu, l'auditoire épris et silencieux a chaleureusement applaudi l'adversaire soviétique alors que quelques minutes plus tôt, dans le salon ré-

Voir page 8 : Spraggett

AUJOURD'HUI

Attaque

à la Bombardier

Nathalie Petrowski n'est pas tendre envers Denise Bombardier dans son compte rendu de la présence de cette dernière à l'émission de Bernard Poivot, *Apostrophes*, dimanche dernier. **Page 9**

José Charbonneau

passé à Vancouver

Le Canadien cède José Charbonneau aux Canucks de Vancouver et obtient en retour Dan Woodley, leur premier choix en 1986. **Page 16**

JEAN PROVENCHER

LES QUATRE SAISONS
dans la vallée du Saint-Laurent

L'extraordinaire fresque de Jean Provencher sur la vie traditionnelle au rythme des saisons. Édition entièrement retendue, non abrégée. Un magnifique volume, abondamment illustré en noir et blanc et en couleurs.

Vol. de 640 pages, relié sous jaquette, 49,95\$

BORÉAL

